



Le concubinage et la nationalité française

Par **ignorant**, le 30/07/2010 à 23:31

Bonjour, je souhaiterais savoir si un français est concubin avec une étrangère, l'étrangère en question a-t-elle droit à la nationalité française? Si oui, au bout de combien de temps?

Par **jeetendra**, le 31/07/2010 à 07:24

Bonjour, la réponse est non pour le concubinage, seul le mariage au bout d'un certain nombre d'années confère pour le conjoint étranger le bénéfice de la nationalité Française, cordialement.